

Démocratiser l'investissement durable



La durabilité est devenue un enjeu majeur sur la liste des priorités des gouvernements, des institutions, des entreprises et des investisseurs particuliers, grands et petits. En conséquence, ces investisseurs veulent de plus en plus investir leur argent dans des fonds qui visent à générer des performances financières attractives, tout en étant à l'origine de résultats positifs et en évitant des conséquences néfastes sur la société ou l'environnement. Dans ce contexte, l'investissement durable s'est considérablement développé au cours des dernières années, en s'appuyant sur des principes d'investissement éthique vieux de plusieurs décennies et qui étaient généralement fondés sur des exclusions et souvent ancrés dans des convictions fondamentales.

Avec le temps, les qualités d'une entreprise au regard de son impact environnemental et social ou de son approche générale en matière de gouvernance, ainsi que de ses caractéristiques ESG, ont été évaluées et prises en compte parallèlement à ses performances potentielles. L'investissement ESG recouvre toute une série d'activités, depuis l'application de filtres négatifs ou positifs de manière à inclure ou exclure des investissements, jusqu'à l'analyse fondamentale et l'engagement auprès des entreprises. Cette approche vise non seulement à éviter des expositions non désirées, mais également à sélectionner les meilleures entreprises susceptibles de faire l'objet d'un investissement. L'objectif est d'identifier celles qui opèrent de manière plus durable et qui sont les plus à même de s'adapter à un monde en constante évolution, où l'intégration des comportements au regard des critères ESG est considérée comme tout à fait normale.

Plus récemment, l'investissement durable s'est étendu à la prise en compte de l'impact positif ou de la contribution positive qu'un investissement est appelé à apporter. Les entreprises peuvent être évaluées en fonction de ce qu'elles font explicitement pour aider à relever les grands défis environnementaux et sociaux auxquels le monde

est confronté, ainsi que de la portée et de l'importance de cet impact. Cette approche permet aux investisseurs d'investir dans des entreprises générant non seulement une rentabilité financière attractive, mais également des externalités positives, des bienfaits pour la société et l'environnement.

Dans le passé, l'investissement durable a pu être considéré comme une approche de niche, accessible uniquement aux grands investisseurs institutionnels. Toutefois, il est désormais devenu monnaie courante et nous sommes convaincus qu'il doit être à la portée de tous les investisseurs, quel que soit le montant qu'ils investissent.

La nature de certaines classes d'actifs peut les rendre moins accessibles, en raison notamment de la taille importante requise pour chaque actif ou d'une liquidité limitée. Il peut s'agir par exemple d'obligations vertes (des obligations dont le produit de la vente est consacré à des activités durables) dont l'univers est relativement petit, ou d'infrastructures vertes qui peuvent être moins liquides et impliquer un engagement à plus long terme. L'investissement par l'intermédiaire d'un fonds est susceptible de permettre aux investisseurs de toutes tailles de bénéficier de l'accès et de la liquidité.

Les bienfaits d'une approche d'investissement diversifiée et durable

La valorisation est cruciale. Aussi, adopter une approche diversifiée permet à un investisseur d'exploiter les valorisations au sein d'un large éventail de classes d'actifs, tout en diversifiant le risque. L'accès à différents types d'investissements durables présentant des caractéristiques de risque/rendement différentes peut permettre de réduire la volatilité globale des performances. En effet, une classe d'actifs est susceptible de pouvoir faire office de contrepoids si une autre classe d'actifs pâtit de la baisse du marché.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

En plus d'atténuer les risques financiers, le fait de fournir l'univers potentiel le plus large possible de classes d'actifs accessibles peut également contribuer à accroître la durabilité globale du portefeuille du point de vue des critères ESG et de l'impact. Par exemple,

comparativement aux actions, les infrastructures vertes peuvent offrir un revenu stable et une volatilité moindre, et ce, tout en apportant une contribution positive grâce à la production d'énergie renouvelable.

M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund

La stratégie du fonds M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund intègre le double avantage d'une allocation d'actifs diversifiée et d'une approche d'investissement responsable. Ce faisant, il vise à générer une performance totale attractive à long terme, tout en prenant en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cette stratégie permet aux investisseurs d'harmoniser

leurs objectifs financiers et durables, ainsi que de leur offrir une occasion idéale de contribuer à un avenir plus durable.

La valeur et les revenus générés par l'actif du fonds fluctueront à la hausse comme à la baisse. Ainsi, la valeur de votre investissement pourra aussi bien baisser qu'augmenter. Rien ne garantit que le fonds atteindra son objectif et il est possible que vous ne récupériez pas la totalité de votre investissement initial.

Le fonds peut recourir de manière significative aux produits dérivés.

Les performances passées ne préjugent pas des performances.



Ce document est destiné à l'usage des professionnels uniquement, sa distribution est interdite à toute autre personne ou entité, qui ne devrait pas s'appuyer sur les informations qu'il contient. La distribution de ce document en Suisse ou à partir de la Suisse n'est pas autorisée à l'exception de la distribution aux investisseurs qualifiés tels que défini par la loi suisse sur les placements collectifs de capitaux, l'Ordonnance suisse sur les placements collectifs et la Circulaire de l'autorité suisse de surveillance (« Investisseur qualifié »). Celui-ci est mis à disposition du destinataire initial (à condition qu'il s'agisse d'un Investisseur Qualifié) uniquement. Les organismes de placement collectif visés dans le présent document (les « fonds ») sont des sociétés d'investissement ouvertes à capital variable, constituées en Angleterre et au pays de Galles pour les fonds M&G Investments et au Luxembourg pour les fonds M&G (Lux). Les Statuts, le Prospectus, le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), les Rapports Annuels et Intérimaires et les Etats Financiers du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du Gérant- M&G International Investments S.A. ou auprès de sa succursale en France ; de l'agent centralisateur français du Fonds : RBC Investors Services Bank France ; M&G International Investments Switzerland AG, Talstrasse 66, 8001 Zurich; ou Société Générale, Paris, Zurich Succursale, Talacker 50, P.O. Box 5070, 8021 Zurich, qui agit en tant que représentant suisse des fonds (le « Représentant suisse ») et agit en tant qu'agent payeur suisse. Avant toute souscription, vous devez lire le Prospectus, qui contient les risques d'investissement associés à ces fonds. Ce document financier promotionnel est publié par M&G International Investments S.A. Siège social : 16, boulevard Royal, L 2449, Luxembourg.